



Cette rentrée encore, la casse du service public et l'entreprise de précarisation des agents continuent...

Les raisons de combattre ne manquent pas...SUD 92 vous propose de résister !

- **C'est pourquoi il faut dire « NON » à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) !**

L'IAT c'est la mise en place de la politique gouvernementale de rémunération au mérite des agents. **En clair, cette IAT met les personnels en concurrence en instaurant une prime aux résultats!**

Les personnels qui travaillent déjà dans des conditions de surcharge de travail liées à l'augmentation des tâches, aux suppressions de postes des années précédentes subissent une pression supplémentaire.

Sud Education et Sud au CG se sont toujours opposés aux primes et indemnités en demandant leur intégration dans la rémunération de base des personnels.

De cette manière, plus de modulation des primes et indemnités en fonction du mérite, du bon vouloir d'un chef de service, d'établissement. En supprimant les primes et indemnités, il n'y a plus d'enveloppes globalisées avec lesquelles indemniser un peu plus telle ou telle personne.

Sud revendique, pour l'ensemble des personnels de la fonction publique, une augmentation immédiate de 300 euros de nos rémunérations ! Ainsi tout le monde bénéficierait de la même augmentation de salaire !

À titre d'information, montants mensuels versés pour L'IAT :

GRADE	TAUX DE BASE	TAUX APPLICABLES ET MONTANTS MENSUELS AU 01/07/2011		
		Taux mini 5	Taux pivot 6	Taux max 8
ATTEE 2 ^{ème} classe	37,44	187,20	224,64	299,52
ATTEE 1 ^{ère} classe	38,68	193,40	232,08	309,44
ATTEE Principal 2 ^{ème} classe	39,14	195,70	234,84	313,12
ATTEE Principal 1 ^{ère} classe	40,83	204,15	244,98	326,64

Pour adhérer voir le bulletin d'adhésion au dos. Pour tout renseignement contacter Sud au CG 92 bureau 945 au 01 47 29 31 36.

▪ Après la prime au mérite, « l'entretien professionnel »!

« L'entretien professionnel est un nouveau dispositif prévu dans le cadre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 5 décembre 2003. Il a pour objectif de permettre à chaque salarié de faire le point sur ses projets professionnels, ses souhaits d'évolution et de déterminer ses besoins en formation. ». Voici comment est présenté « officiellement » l'entretien professionnel qui a été mis en place cette année à partir d'octobre 2011 pour les agents du 92.

Comment se déroule l'entretien professionnel ?

1-Une feuille de mission est remise à l'agent avec ses missions correspondant à son profil de poste et ses objectifs à atteindre durant l'année.

2-Avant l'entretien l'agent doit s'auto-évaluer puis il remet cette feuille à son gestionnaire.

3-L'entretien est fait par le chef d'établissement mais le plus souvent par le gestionnaire :

- Il se déroule environ 1 heure maximum (attention si l'entretien se transforme en procès vous devez lors de la contestation signaler la durée de votre entretien surtout s'il dure plus d'une heure !).
- Lors de cet entretien le gestionnaire commente votre évaluation en s'appuyant sur les objectifs que vous avez atteints ou non, sur vos qualités ou vos manques... (**Attention** : *cette année on ne pourra pas vous reprocher de ne pas avoir atteint vos objectifs car ils n'ont pas pu être fixés étant donné que les entretiens ont été mis en place en octobre 2011 !*)

En réalité, cet entretien n'a pour but que de réaffirmer le pouvoir déjà grandissant des gestionnaires sur les ATTEE Il ne constitue en rien une avancée pour les agents mais bien une régression concernant leurs conditions de travail !

En effet, comment remplir ces objectifs fixés à l'année avec des effectifs qui ne cessent de diminuer...L'évaluation est biaisée d'avance. De plus il va de soi que cet entretien aura surtout comme conséquence de renforcer le stress au travail et les cadences infernales.

A Sud Education et Sud au CG nous dénonçons cette politique de management qui ne fait que renforcer l'esprit de compétition au détriment des solidarités entre travailleurs !

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92

Nom :

Prénom :

Désignation :

Adresse personnelle :

Adresse :

.....

.....

Code postal

Code postal :

Commune :

Commune :

Tél :

Tél :

e-mail :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD-Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE : **31 euros** pour un agent titulaire, **13 euros** pour les non-titulaires.

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 (vous pouvez payer en plusieurs fois en précisant la date d'encaissement du chèque) à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris.

Contactez-nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87